IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,

Est située rue Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne passera les annonces dans une seule langue. Le prix est DEUX PIASTRES pour dix LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première exceptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

Le président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0 0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.

7 juil—6tjrs JOSEPH SAUL, caissier.

Les personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton:

D. F. BURTHE, président.

J. Millaudon,	J. Kohn,
H. G. Schmidt,	H. C Creger,
Chs. les Bigge,	Placide Forestall,
	John Nicholson, caissier.

Comité du chemin à coulisses.

D. F. Borthe,	L. Millaudon,
H G Schmidt	le gérant.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me District de la Nouvelle Orléans.

A louer pour le 10 juillet prochain, 3 maisons en briques de 4 appartemens, avec galerie sur le derrière, à chaque extrémité de laquelle se trouve une cave et cabinet, cour carrelée et cuisine en brique à un étage.

La première est située rue St Philippe attenant à la suivante, la seconde formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais.

La troisième rue des Marais attenant à la précédente. Pour les conditions s'adresser au bureau de la compagnie rue St Pierre no 95.

25 juin P PLESSY, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances et de la Fabrique d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane, encoignure des rues de la Commune et du Camp.

LA compagnie étant à présent organisée, les souscripteurs sont par ces présentes informés que le deuxième paiement de dix piastres par action au fonds capital devra être payé mardi 21 juil et prochain, du avant, con formément à la 3e section de l'acte d'incorporation.

25juin R CLAGUE, secrétaire.

Bureau de la compagnie d'Assurances et de la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane,

A UNE assemblée des directeurs de cette institution tenu le 23 du courant, M. J H Caldwell a été élu à l'unanimité Président, James Ramage, inspecteur, J H Sterret, avocat, H B Cenas notaire, et

25j R CLAGUE, secrétaire.

AVIS

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1838.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir la Baye St Louis, en face le wharf nouvellement désigné sous le nom *d'Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'il a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et se mettent à l'hôtel de la Marine, qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honnorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier, français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet—6tjrs ED. L'HOTE.

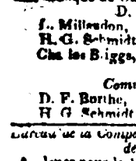

HOTEL DE MANDEVILLE.

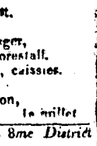

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui de voudront le 23 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, le terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une soine, des chevaux et un tir au pistolet. Deux familles traverseront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin—6tjrs JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halte* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'*énormes dépenses*; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de tels efforts.

28 mai—6tjrs WAYMOUTH

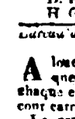

A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc. et un joli jardin, le terrain étant de 62 pieds sur 115 pieds. Il y a une entrée pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.

28 juil ED. GOTTSCHALK, 100, rue Chartres.

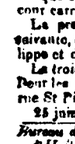

A Louer ou affermer pour le 1er août prochain la jolie maison à étage, no 123, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignante à la propriété de M Bernard Marigny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pilié, ou à JOAQUIN VIOSCA.

21 juil—6tjrs encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER.

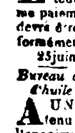

Deux magasins face à la rue de la Levée, entre Douane et Bienville.

La partie supérieure d'une maison, rue de Chartres vis à vis la rue Jefferson. S'adresser à

17 juil—6tjrs M B MARIGNY.

A LOUER,

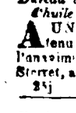

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juillet WM HOLMES & Co.

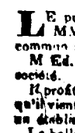

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 mai

---

PROPRIETES A LOUER.

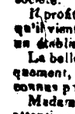

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trémé et Marais, le premier lot pris sur la rue Romparts, et à cinq minutes du marché de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande de remise, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 102.

28 avril—6tjrs A. WARTELLE, 109 rue Royale.

LES soussignés ont à dater de ce jour, formé une société de commerce sous la raison de Lawrence et Legendre pour les affaires de commissions et de commission.

HENRY S. LAWRENCE,

14 juil—1m A. LEGENDRE.

A VENDRE

Le beau bateau à vapeur bien connu, Wanderer, comme il se trouve maintenant situé sur l'autre bord de la rivière. Il jauge à peu près 180 tonneaux, tire très peu d'eau, et peut porter 1200 balles de coton. Il a une chambre très vaste, et conviendrait particulièrement pour les voyages de la Fourche pour le transport de coton, ayant été mis à sec, est bien étalé et calfeuté; il n'exige d'autres réparation que son pont à calfeuter, et à repeindre &c. Pour les conditions qui seront des plus avantageuses, s'adresser au capitaine W A Woods, à bord à A FISK, WATTS & Co.

25 juil—j

POUR LA BAIE ST. LOUIS LA PASSE CHRISTIAN LA BAIE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, ET PENSACOLA.

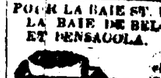

Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur MERCHANT, capitaine James Switer, partira de l'extrémité du chemin à coulisses chaque samedi matin, à l'arrivée des chars de 6 heures, pour la Mobile et les débarquemens intermédiaires.

Il partira de la Mobile pour Pensacola tous les dimanches matin à 8 heures, et quittera Pensacola tous les lundis matin à 9 heures, pour revenir à la Mobile.

Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les débarquemens intermédiaires, chaque mardi matin à huit heures et demie.

Il partira de l'extrémité du chemin à coulisses pour la Baie St Louis, Beloxi et Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 6 heures, et reviendra de Pascagoula tous les vendredis, partant à 5 heures du matin.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Switer, ou à GILBERT VANCE,
JOHN KELSHAW, jr.
JAMES CURREL,
agents.

N. B—Tous les effets aux risques des passagers.

23 juillet

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

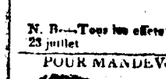

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, touas les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain, à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2. à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heure de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—6tjrs

---

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, à Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous soumes invités d'annoncer que le bateau à Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 5—1m

---

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

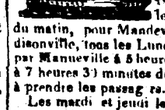

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

POUR LE HAVRE.

Le navire OLYMPIA capitaine Adams, partira vers le 5 août. Pour fret de 300 belles coton, s'adresser à FK PERRET & GALLY.

POUR LA HANANE.

La belle goélette WATER-WITCH, capitaine R P Manson, partira pour ledit port Mercredi 29 du courant. Pour passage seulement ayant de bons aménagemens. S'adresser à bord vis à vis le pont no 19, ou à E W GREGORY.

28 juil no 60, rue de Chartres.

POUR TAMPICO OU MATAMORAS.

La goelette mexicaine bien connu IRIS, capitaine Espinola, est une partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J PRATS & FILS.

28 juil

POUR VERA CRUZ.

La goelette américaine AMERICA, capitaine Pus, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barriques ou passage, s'adresse à bord ou à J PRATS & FILS.

28 juil

A FRETER OU A LOUER.

La goélette fine voilière, doublée, clouée et chevillée en cuivre A I SOPHIA, capitaine Cunningham. S'adresser à bord, entre les rues St Louis et Conti, ou à HARRISON, BROWN & Co.

25 juillet 117, rue Royale.

POUR VERA CRUZ.

Le brick fin voilier Mexicain, GENERAL SANTA ANNA, ayant déjà une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jour, pour le port ci-dessus. Pour la place de fret ou passage, s'adresser à 25 juil M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR TAMPICO

Le beau brick fin voilier ATTAKAPAS, doublé, cloué et chevillé en cuivre, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour la balence du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresse à bord vis-à-vis la rue Dumaine, ou à JOHN CROSBY,

25 juillet rue du Camp no 38.

POUR VERA CRUZ.

La belle goélette, fine voilière JOSEPHINA, capitaine Crawford, partira immédiatement. Pour le reste ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à EDMOND J FORSTALL & Co.

24 j tf—4 no 153, rue Royale.

POUR TAMPICO—La belle goélette fine voilière HALCYON, capitaine Williams, partira à la fin du mois. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à JOSE MARIA CABALLERO.

23 juil—3 no 80, rue St. Louis

A FRETER OU LOUER.

L'on préférerait un port dans la Baie du Mexique.

La goelette fine voilière MENTOR, capitaine D Somers, du port de 90 tonneaux, est prête à prendre charge. Pour les conditions, S'adresser à Wm FRYAN.

18 juil no 19, rue de la Commune.

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à J. PRATS & FILS

8j um—6tjrs

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN.

9 juin no 19 rue de la Commune.

EAUX MINERALES.

BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille. Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuse, aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleur d'orange, etc. punch gazeux, etc. à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

RIVET SYBOLD & cn.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, *faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison* W F & E B Hyde & Co. se sont associés dès ce jour M. Nicholas Deslèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE,
E. D. HYDE,
1er juillet—6tjrs N DELAPLAINE.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans 13 juillet 1835.

LES directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 16 pour cent sur le fonds capital de la compagnie provenant des bénéfices des 6 derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayans cause, à partir du 20 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.

L MATTHEWS, président.

15 juillet—6,25m.

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouvera de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue de Chartres no 141.

3 juil—6tjrs

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans le 29 juillet 1835.

CONFORMEMENT à la loi la légion de la Louisiane prendra les exercices réunira le Dimanche 9 août mois d'août, à 8 heures et demie du matin, sur la place d'armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commanderont les compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact de nombre effectif de leurs compagnies.

Le brigadier général compte sur le zèle et la coopération des officiers, sous officiers et soldats de la légion et sur leur obéissance aux lois de la milice, dont il espère qu'elle donnera toujours l'exemple.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J B Plauché, commandant la légion. D AUGUSTIN,
29 juil aide de camp.

VACHE EPAVE.

Le 17 du courant, il a été conduit au domicile de l'inspecteur soussigné, rue Chartres entre Toulouse et Richard, une vache à lait rouge et blanche, n'ayant fait connaître ses marques apparentes, elle est blanche mouchetée rouge.

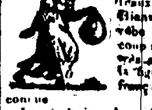

Si la dite vache n'est pas réclamée avant le 8 août prochain, elle sera vendue en jour en vente publique par P A Guillotte, conformément aux ordonnances du conseil de ville. P. AUVRAY.

20 juil—4t inspecteur commis.

$20 DE RECOMPENSE

Seront payés à celui qui arrêtera la négresse LAISA, appartenant à M. Lacroix, qui a l'habitude de vendre des gâteaux dans son magasin sur la Levée, entre Bienville et Douane. Elle était habillée d'une robe à rayes jaunes, et a la marque d'un coup sur l'œil; elle est d'une assez petite taille, très mince, figure ronde, teint foncé et la figure assez agréable, parle anglais et français; elle a de gros seins, et est bien connue.

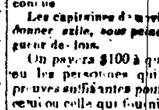

Les capitaines de navires et autres sont priés de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur de la loi.

On payera $100 à quiconque fera découvrir la personne ou les personnes qui recelent cette négresse avec des preuves suffisantes pour les traduire en justice, et $10 à celui ou celle qui fournira des indices tendantes à la faire découvrir. L'éditeur de la gazette de la Mobile est requis d'insérer cet avis sur l'un de ses journal, anglais et français, et d'envoyer le montant de son compte au soussigné. A LACAUSSE. 28 juil—6tjrs

---

$25 DE RECOMPENSE

Seront données, à celui qui ramènera au soussigné, le nègre nommé JOE, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, d'une figure agréable, ayant une marque à la joue droite, ce nègre ne parle que l'anglais.

17 j—6tjrs B MARIGNY.

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne depuis à peu près un mois, de chez sa maîtresse, la griffonne anglaise MAEME alias LOUISE, parlant très bien l'anglais et le français, taille de 4 pieds 8 ou 9 pouces, elle a 2 dents cassées sur le devant de la bouche, la dite griffonne a en sa main un billet pour se chercher un maître, signé par sa maîtresse

Les piastres de récompense seront données à quiconque ramènera la dite esclave à la soussignée ou la fera loger dans une des geoles de cet Etat.

17 juil—1tjrs Veuve COUDRAIN.

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'établissement des soussignés, dans la matinée du 6 courant, le nègre américain SAM, tailleur de métier, taille ordinaire, figure pleine, assez bien pris, joli nègre, ayant un air audacieux, sans marque particulière, il était vêtu lors de son départ d'un pantalon bleu et d'une redingote verte, collet de velours noir, et d'un chapeau noir à haute forme; il a emporté avec lui une valise, qui contenait ses effets, pu mi lesquels se trouvent une redingotte de fil en gris, un habit de drap noir, avec un chapeau blanc, et comme il a aussi emporté de faux papiers, on pense qu'il se fera passer pour libre pour le nom d'Alfred. La même récompense sera donnée à quiconque arrêtera et logera dans une des geoles de cet Etat, le dit nègre.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur de la loi.

8 juillet—6tjrs BARBARIN & HILL.

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais costaud, parlant français. On ne peut dire exactement sa taille, ne donne d'autre renseignemens. Il est petit marron le 1er juil et, à 3 heures P M quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafayettes*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve pour la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Buté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,30tjrs

---

$10 DE RECOMPENSE.

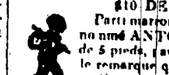

Parti marron depuis un mois le mulâtre créole nommé ANTOINE, âgé d'environ 27 ans, taille de 5 pieds, parlant français et anglais. La seule remarque que l'on puisse faire dessus ce dit mulâtre c'est qu'il a beaucoup de vers blancs au visage ayant l'habitude de travailler à bord des navires.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître, ou le logera dans une des geoles de cet Etat A MAGNON,

9 juillet

$20 DE RECOMPENSE:

Quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, bien construit, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai—6tjrs J. LEBLANC fils.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, en débarquement du navire Olympia, venant du Havre.

30 fromages de Gruyère 1re qualité; 25 douzaines liqueurs de Guidand, savoir: 8 caisses cérises en bouteilles; 3 do eau de vie d'Antzick; 3 do crême de noyeaux, do curaçao; do maraquin; do huile de vanille, do crême de fleur d'orange au vin de champagne et 8 douzaines de Kyrch.

Conserves alimentaire de Colin & Nantet.

4 douzaines fruits naturel en bouteilles, fraises, framboises, groseilles, cérises, abricots, poires, mures et pasce muquées.

300 boites sardines à l'huile en petites et grandes boites, 300 boites pâtés et autres articles de qualité supérieures et assorties comme suit:

Pâtés d'anguilles, de foies gras de Toulouse et de Strasbourg, de Lièvres, de Perdix et Perdreaux, de cailles, d'Alouettes, de Jambon et moyennes boites.

15 Poulardes du Mons, Poulets, Oies, Perdreaux, Perdrixeaux, Chous et autres, Canards aux petits pois &c, les pâtés et autres boites, en partie sont aux truffes.

80 boites truffes pures, crêpe à l'huile et chanpignons.

200 bouteilles, petits pois au naturel, haricots verts, légumes et jullienne de colin, 6 barrils sardines pressées.

PASCALET & MICHON.

encoignure Chartres et Toulouse

27 juil

EN conséquence du navire Mozart, venant de Marseille—20 barriques vin de la marque de Bergasse; 25 caisses salaisons assorties; 5 do anchois; 5 do capres; 5 do olives et 5 do cornichons; 5 jarres saucissons contenant environ 700 lbs; 3 jarres pruneaux en pobane d'environ 2 livres et un do figues en boites d'une livre, plus, 50 paniers huile d'olives de plusieurs; 30 caisses macaronni; do vermicelle &c. et mixte saucissons de Lion, à vendre par

PASCALET & MICHON.

28 juil encoignure Chartres et Toulouse.

INSTITUTION BELLANGER,

Sous la direction de M. Caboche.

M. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située dans la rue du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits portent contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—1m—6tjrs

AVIS.—Mes occupations ne me permettant point de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient bonté de mon leur confiance à la reporter sur M. Pédezert, professeur distingué, qui tient exactement la même méthode que moi.

Mr. Pédezert demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.

29 juin CABOCHE

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. HALPHEN a transporté son domicile de la rue Dumaine à la rue Royale, no 98, entre Conti et Bienville. 8 juin—1m

---

EN FAVEUR DES INDIGENS.

CONSULTATIONS gratuites sur toutes les maladies tous les jours du matin à cinq heures, chez le Dr. J Légendre rue Conti à l'encoignure de la Levée. 3 juin

---

Successeur de Joachim Chauvin.

VENTE par le régister des testaments—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, l'esclave ci-après décrite appartenant à la succession de feu Joachim Chauvin, savoir:

MARY, mulâtresse, âgée d'environ 28 ans, avec son enfant.

Conditions de la vente: 3 et 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

27 juin W. F. C DUPLESSIS, rég.

Succession de feu Eleonor Collier épouse décédée Emanuel Roux.

VENTE par le régister des testaments—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de feu Eléonor Collier épouse décédée de Emanuel Roux, savoir:

HERBERT, mulâtre, âgé d'environ 25 ans, en peu charpentier.

JENNY, négresse, âgée d'environ 32 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

Les actes de vente seront passés pardevant W W Lewis not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 juin

---

Succession de feu Jean Maignan.

VENTE par le régistar des testaments—Lundi 3 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière et les esclaves ci après décrits appartenant à la succession de feu Jean Maignan, savoir:

Propriété foncière—1o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, faisant face à la promenade des Champs Elysées mesurant au pied français trente pieds de face à la dite promenade des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur, faisant partie du terrain désigné par le no 29, au plan du dit faubourg, borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Célestin Gapio et de l'autre par celle maintenant ou autrefois appartenant à Elizabeth Jason, ensemble des fondations en briques qui se trouvent sur la dite terrain.

2. Un terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le no 106, de l'plet no 16, le dit terrain ayant trente trois pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Gimel.

3. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné au plan dressé par Jos. Pilié, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé devant W Y Leverich notaire, le 27 mai 1831, par le no 11, de l'plet no 81, ayant mesure française 40 pieds de face à la rue St Anto ne sur 120 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: un et deux acquits, pour deux billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

5. Une portion de terre située au faubourg Marigny, de cette ville, dans l'plet compris entre les rues des Champs Elysées, des Bons Enfans, des Français et d'Amour, mesurant 48 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue d'Amour sur 119 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: les acquéreurs s'obligeront à payer la moitié des billets suivans, savoir: celui de 31 déc 1834 et souscrits par J Toteau à l'ordre et endossés par le défunt J Maignan: un de la somme de $718 16, payable dans un an; un de la somme de $738 80 payable deux ans après date; un de la somme de $790 45, payable trois ans après date, et le dernier de $940 10 payable quatre ans après date, et la balance du prix, s'il y en a, payable dans un an dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Esclave—6. John, nègre, âgé de 36 ans, forgeron, excellent moulier, fondeur.

7. Louis, nègre âgé de 36 à 38 ans, maréchal ferrant, excellent forgeron.

8. Edmond, nègre âgé de 37 ans, forgeron.

9. Aglae, négresse âgée de 16 ans,

10. William, nègre âgé de 50 ans,

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit en billet endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

P L B DUPLESSIS, rég. des tes.

Les actes de vente seront passés pardevant H Pédezclaux not. pub. aux frais des acquéreurs. 1er juil

---

Succession de feu François Robeson.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testaments—Lundi 3 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits appartenant à la succession de feu François Robeson, savoir:

Propriété foncière—1o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, faisant face à la promenade des Champs Elysées mesurant au pied français trente pieds de face à la dite promenade des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur, faisant partie du terrain désigné par le no 29, au plan du dit faubourg, borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Célestin Gapio et de l'autre par celle maintenant ou autrefois appartenant à Elizabeth Jason, ensemble des fondations en briques qui se trouvent sur la dit terrain.

2. Un terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le no 106, de l'plet no 16, le dit terrain ayant trente trois pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Gimel.

3. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné au plan dressé par Jos. Pilié, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé devant W Y Leverich notaire, le 27 mai 1831, par le no 11, de l'plet no 81, ayant mesure française 40 pieds de face à la rue St Anto ne sur 120 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: un et deux acquits, pour deux billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

5. Une portion de terre située au faubourg Marigny, de cette ville, dans l'plet compris entre les rues des Champs Elysées, des Bons Enfans, des Français et d'Amour, mesurant 48 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue d'Amour sur 119 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: les acquéreurs s'obligeront à payer la moitié des billets suivans, savoir: celui de 31 déc 1834 et souscrits par J Toteau à l'ordre et endossés par le défunt J Maignan: un de la somme de $718 16, payable dans un an; un de la somme de $738 80 payable deux ans après date; un de la somme de $790 45, payable trois ans après date, et le dernier de $940 10 payable quatre ans après date, et la balance du prix, s'il y en a, payable dans un an dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Esclave—6. John, nègre, âgé de 36 ans, forgeron, excellent moulier, fondeur.

7. Louis, nègre âgé de 36 à 38 ans, maréchal ferrant, excellent forgeron.

8. Edmond, nègre âgé de 37 ans, forgeron.

9. Aglae, négresse âgée de 16 ans,

10. William, nègre âgé de 50 ans,

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit en billet endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

P L B DUPLESSIS, rég. des tes.

Les actes de vente seront passés pardevant H Pédezclaux not. pub. aux frais des acquéreurs. 1er juil

---

Succession de feu François Robeson.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testaments—Lundi 3 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits appartenant à la succession de feu François Robeson.

Caroline, négresse américaine âgée d'environ 30 ans, et son enfant Lewis